A TOUTES LES FEDERATIONS NATIONALES A TOUS LES MEMBRES DU BUREAU

Concerne: Inscriptions pour le Championnat du monde Senior 2018

Cher M. le Président,

Comme vous le savez, chaque organisateur éprouve des grandes difficultés à encaisser les taxes de séjour lors des championnats.

Il est toujours d'actualité que certaines Fédérations Nationales inscrivent plus de participants que ceux qui se déplaceront sur la compétition. Ceci engendre de gros problèmes aux organisateurs car ils doivent payer des chambres qui ne seront pas utilisées.

Il a donc été décidé avec la Fédération Nationale Hongroise que TOUTES les taxes de séjour pour le championnat du monde Senior 2018 seront facturées en ligne, via le logiciel ATHENA. Les montants seront donc encaissés par United World Wrestling et reversé à l'organisateur.

Aucun paiement sur place ne sera accepté et tout devra avoir été réglé en ligne au jour fixé pour le délai des inscriptions définitives pour que l'organisateur vous fournisse les chambres réservées.

Nous comprenons bien les changements que cela va apporter dans votre procédure d'inscriptions mais il nous parait évident qu'une délégation pour un championnat du monde senior se prépare à l'avance.

Nous tenons aussi à souligner que vos inscriptions NE SERONT PAS considérées tant que le paiement n'aura pas été effectué.

Comme la Fédération Hongroise de lutte ne pourra rendre qu'un petit pourcentage de chambres jusqu'au 20 septembre, il a été décidé d'avancer les délais pour les inscriptions préliminaires et définitive d'un jour.

Le délai pour les inscriptions préliminaires est donc fixé au 19 août 2018 et celui des définitives (paiement) au 19 septembre 2018.

Comme vous le savez, <u>AUCUNE</u> accréditation ne sera fournie sans paiement de la taxe de séjour. Si vous avez des personnes qui veulent séjourner dans un autre hôtel que ceux prévus pour les délégations, ils n'auront pas besoin de s'inscrire dans Athena et n'auront pas d'accréditation.

Nous tenons aussi à vous rappeler que la taxe de séjour fixée est de 180 CHF par jour. La taxe de séjour pour personne supplémentaire est fixée à 200 CHF par jour. Vous trouverez ci-dessous le tableau sur lequel nous nous baserons pour définir qui paie la taxe de séjour normale ou celle pour personne supplémentaire :

	LUTTE LIBRE			LUTTE FEMININE			LUTTE GRECO-ROMAINE		
Lutteurs	1 - 3	4 - 5	6 - 10	1 - 3	4 - 5	6 - 10	1 - 3	4 - 5	6 - 10
Chef d'équipe	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Entraîneurs	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Staff Médical	1	1	2	1	1	2	1	1	2
TOTAL	3	4	6	3	4	6	3	4	6

Arbitres	Les arbitres sélectionnés paieront la taxe de séjour normale
Président FN	1
Secrétaire FN	1
Officiel FN	-
Média FN	-

<u>Veuillez prendre note que si votre quota dépasse le nombre spécifié dans le tableau des délégations, vous devrez payer la taxe de séjour pour personne supplémentaire.</u>

De plus, vous ne pourrez pas inscrire plus de :

- 1 Chef d'équipe par style
- 10 Entraineurs par style
- 3 Staff Médical (Docteur-Masseur-Kinésithérapeute) par style
- 5 Officiels FN Ces officiels devront payer la taxe de séjour pour personne supplémentaire (excepté pour les délégués au Congrès) et seront logés dans l'hôtel des délégations. Ils n'auront accès <u>qu'à</u> un secteur réservé spécialement pour eux dans la salle de compétition. Ces officiels, qui seront inscrits dans Athena, pourront faire une demande VIP qui sera accordée ou non par United World Wrestling. Ceci donnera accès au secteur VIP et à la lounge VIP.
- 3 Médias FN Ces personnes devront payer la taxe de séjour pour personne supplémentaire. Ils auront des accès additionnels à la zone de préparation des athlètes et feront partie de la délégation (inclut le logement, les transports et les repas) et ceci sans exception. Ils devront être inscrits dans Athena par leur fédération nationale respective et leur demande devra être approuvée par United World Wrestling.

Nous tenons à vous rappeler que toutes les personnes inscrites dans Athena sont considérées comme présentes à la compétition. Il est donc clair que si vous comptez venir avec un athlète dans une catégorie de poids, il n'est pas nécessaire de rentrer 3 personnes aux inscriptions préliminaires sinon elles seront prises en compte pour la facture.

Nous vous rappelons que vous pouvez changer de nom à tout moment. Il est donc important que vos inscriptions préliminaires soient justes afin que les réservations hôtelières puissent se faire. Ceci ne vous empêchera pas de remplacer une personne par une autre.

En ce qui concerne les arbitres, ils seront sélectionnés pour ce championnat et United World Wrestling les enregistreront. Vous n'aurez donc pas à les inscrire mais seulement à modifier leurs dates s'ils arrivent plus tôt ou partent plus tard. Nous vous rappelons que c'est votre responsabilité de couvrir les coûts de votre arbitre durant l'évènement. Ils paieront la taxe de séjour comme il est stipulé dans les informations spécifiques et dans nos règlements. S'ils veulent rester plus longtemps ou arriver en avance, ils paieront la taxe de séjour pour personne supplémentaire pour les jours concernés. Ce sera donc aussi inclus dans la facturation finale.



PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR BUDAPEST 2018

Vous devez tout d'abord entrer dans Athena les inscriptions préliminaires (nombres) pour le 19 août 2018. Il est clair que pour que nous puissions effectuer le calcul des taxes de séjour, nous devons savoir combien de lutteurs vous allez inscrire à la compétition, ce nombre influant sur les taxes des autres membres de l'équipe.

Nous soulignons que si vous n'entrez pas vos inscriptions préliminaires, vous ne pourrez pas inscrire votre délégation pour les inscriptions définitives.

Le nombre de nuits est aussi primordial pour éditer une facture. Nous vous informons donc que les calculs se feront automatiquement en fonction de si la personne se trouve dans un style ou si elle se trouve en tant que délégué. Si vous inscrivez une personne en lutte gréco-romaine, elle restera pour les jours qui concernent la lutte gréco-romaine. Si vous inscrivez une personne en tant que délégué, le calcul se fera sur toute la compétition. Nous tenons donc à vous souligner que la première facture pro-forma qui sera éditée est INDICATIVE car le nombre de jours exact n'est pas encore défini.

Comme vous pourrez le voir lors de vos inscriptions préliminaires, les dates d'arrivée et de départ sont prédéfinies mais vous pouvez aussi les éditer en fonction de votre planning.

Le 19 août, toutes les factures <u>indicatives</u> vous seront envoyées. Vous aurez, depuis ce jour-là, <u>jusqu'au 31</u> **août 2018** pour remplir vos inscriptions définitives avec les jours d'arrivées et de départs exacts.

Nous tenons à vous rappeler que la date d'arrivée détermine votre premier jour de prise en charge (arrivée à l'aéroport - transfert à l'hôtel - taxe de séjour). Si vous arrivez dans la ville organisatrice plus tôt (pour un camp d'entrainement, visite...) et que vous n'avez pas besoin d'être logé, il faudra donc insérer la date du premier jour de prise en charge. Dans ce cas, vous devrez vous rendre à l'hôtel réservé par l'organisateur par vos propres moyens.

Comme vous le savez, il est possible de sélectionner le moyen de transport de votre venue (avion, train, voiture). Si aucune information concernant votre horaire d'arrivée n'est entrée dans Athena dans le délai (1 mois avant le début de la compétition), l'organisateur n'est pas tenu de s'occuper de votre transfert de l'aéroport à l'hôtel.

Dès lors que vous aurez finalisé vos inscriptions définitives, le paiement en ligne pourra être effectué.

Vous aurez donc jusqu'au 19 septembre 2018 pour régler la facture. Passé ce délai, vos inscriptions <u>NE SERONT</u> <u>PAS PRISES</u> en considération.

Comme pour l'achat des licences, les factures seront éditées en Francs Suisses et les frais bancaires sont couverts par l'acheteur.

Je tiens aussi à vous informer que les organisateurs fourniront une chambre simple pour une délégation qui compte jusqu'à 5 lutteurs et deux chambres simples pour une délégation qui compte entre 6 et 10 lutteurs par style.

Nous comprenons que c'est un grand changement dans la manière de s'inscrire mais ceci facilitera énormément le travail des organisateurs. De votre côté, il ne sera plus nécessaire de voyager avec d'importantes sommes d'argent et vous n'aurez presque plus d'attente au centre d'accréditation.

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif de la procédure d'inscriptions avec les dates importantes :

✓ Jusqu'au 19 août délai pour les inscriptions préliminaires

✓ 20 août envoi des factures pro-forma

✓ Jusqu'au 31 août délai pour les inscriptions nominatives

envoi des factures finales

√ Jusqu'au 19 septembre délai pour que les paiements soient effectués



Avec ce système, il sera impossible d'ajouter ou de modifier des inscriptions après le 19 septembre 2018. Nous comptons donc sur votre professionnalisme et sur vos capacités d'anticipation pour respecter ces délais.

Il est aussi clair qu'aucun remboursement ne sera effectué si vous vous présentez à Budapest avec une plus petite délégation que celle que vous avez inscrite.

Notre équipe se tient à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Corsier-sur-Vevey, le 4 juillet 2018